

## COVID-19 : pour préparer la sortie de crise, l'Etat joue la division entre personnels

Suite au conseil des ministres du 15 avril, des annonces concernant des primes liées à la crise du COVID-19 ont été annoncées.

Lors d'une conférence de presse à la sortie du conseil, le ministre de la Santé et des Solidarités a annoncé une augmentation de 8 milliards d'euros pour l'ONDAM 2020 qui s'ajouteront aux 205.3 milliards déjà votés à l'automne dernier. Cette revalorisation va servir à se procurer du matériel de protection pour les personnels (masques, surblouses, gants etc...) mais aussi du matériel plus lourd de type respirateurs.

L'annonce a été faite aussi sur l'attribution de primes aux personnels des hôpitaux, avec une disparité aussi bien pour les catégories professionnelles que pour les régions, d'exercice des fonctions. En effet, tous les personnels travaillant (de l'agent au médecin) dans les 30 départements les plus exposés toucheront 1500€ nets, exonérés de cotisations sociales et d'impôt.

Il en sera de même pour les personnels soignants travaillant dans des structures où des malades de régions en surtension ont été transférés, devraient en bénéficier. Les autres catégories professionnelles exerçant dans ces mêmes structures, devront se contenter de 500€ alors même qu'elles ont participé à l'effort commun pour la prise en charge des patients.

Un Hôpital n'est rien sans la logistique technique et administrative derrière, pour preuve des personnels de ces filières sont décédés des suites du COVID-19.

Les personnels exerçant dans les autres régions devront eux aussi se contenter de 500€, c'est sûr que les plus exposés ont été les soignant-es des régions les plus touchées, travaillant le plus souvent sans les protections nécessaires, mais pourquoi cette différenciation? Elle n'a pas lieu d'être, car la plupart du temps, des réorganisations de services entiers, découlant du plan blanc, ont été nécessaire pour accueillir dans les meilleures conditions les patient-es atteints de COVID-19.

Et que dire de la situation des étudiant-es, que ce soit des étudiant-es infirmier-es, des étudiant-es en travail social et de ceux de médecine, qui ont été réquisitionné-es et payé-es, la plupart du temps, au même tarif que leurs stages habituels? La position de la Région Ile de France doit être la norme.

**La crise n'est pas finie que le gouvernement cherche déjà à diviser les salarié-es entre eux, aurait-il peur de l'après confinement?**

Qu'en est il des structures du social et médico-social, dépendant le plus souvent de financements départementaux? Le gouvernement annonce négocier avec les départements pour l'octroi d'une prime... Et les structures sanitaires du privé qui ont participé à l'effort national? Rien, nada. Nous réclamons une prime pour tous ces personnels, du public comme du privé, sans attendre des décisions aléatoires, car eux aussi ont été exposés dans le cadre de leur travail au SARS COV 2.

# Fédération SUD Santé Sociaux

Ces primes annoncées sont à mettre en parallèle avec celles attribuées à d'autres catégories de fonctionnaires, territoriaux ou d'état. En effet, les forces l'ordre se voient attribuer une prime de 1500€, l'Etat sait prendre soin de ses chiens de garde qui, dans un passé récent, ne se gênaient pas pour gazer et matraquer les personnels hospitaliers quand ils exprimaient leurs revendications. C'est un scandale, que l'Etat nous démontre qu'ils ont été plus exposés que nous .

Une prime, dans l'état actuel des choses est la bienvenue, mais elle se doit d'être égalitaire et non sélective, d'ailleurs, comment déterminer le taux d'exposition alors que les tests PCR et les tests de sérologie se font toujours attendre tout comme le matériel de protection promis depuis longtemps et qui fait toujours défaut. De plus nous rappelons au gouvernement qu'au-delà des primes il s'est engagé à une augmenter les salaires du secteur.

## La fédération SUD Santé Sociaux réclame :

- L'attribution d'une prime immédiate à tous les personnels du sanitaire, du social et du médico-social exerçant dans le public comme dans le privé.
- L'ouverture de négociations salariales, dans les plus brefs délais, dans le public comme dans le privé.
- La rémunération, au juste prix, de tou-te-s les étudiant-es réquisitionné-es.
- Une vraie politique de réouverture de lits ainsi que d'embauche, et non la mise en application des préconisations du COPERMO (comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers).
- L'arrêt des partenariats public privé qui endettent les hôpitaux.

Contact presse : [federation@sudsantesociaux.org](mailto:federation@sudsantesociaux.org)  
Paris le 16 avril 2020